

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/08/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
OPERATION DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA GRANDE RUE (SECTION SITUEE AU DROIT DU 15 GRANDE RUE ET AU CROISEMENT AVEC LA RUE DES ECOLES) A MERICOURT : APPROBATION DE PROGRAMME	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 29/08/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 22

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

Absent(s) représenté(s) : 2

GARAY François a donné pouvoir à LEBouc Michel
POYER Pascal a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 0

24 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

La Communauté urbaine est compétente, au titre de ses compétences obligatoires, en matière d'aménagement de l'espace communautaire pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, de la signalisation, des parcs et aires de stationnement.

À ce titre, elle réalise des travaux d'aménagement et de création de voirie sur le territoire de ses communes membres.

Ainsi, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'investissements (PPI), la commune de Méricourt a sollicité la Communauté urbaine pour le réaménagement de la Grande (section située au droit du 15 Grande rue et au croisement avec la rue des Ecoles) afin de la rénover et également répondre aux besoins actuels cités ci-dessous.

La Grande rue est un axe qui longe la Seine. La voie est inégale en largeur mais son usage à double sens ne doit pas être remis en cause.

Les principaux objectifs de cette opération sont donc les suivants :

- le redimensionnement de la structure de chaussée pour l'adapter au trafic poids-lourds ponctuel et aux bus ;
- la création d'un trottoir aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour les déplacements piétons ;
- la création d'aménagements cyclables en chaussée partagée ;
- la création de places de stationnement répondant aux besoins ;
- la redéfinition du mobilier urbain pour assurer la sécurité des déplacements ;
- la création d'aménagements incitant à la réduction des vitesses ;
- la gestion naturelle et efficace des eaux pluviales en lien avec les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise (écoulement vers la Seine) ;
- la conservation des plantations le long des habitations.

L'emprise de travaux représente environ 4 550 m², correspondant à 650 mètres linéaires de voirie.

L'enveloppe financière totale est estimée à 913 000 €HT, soit 1 095 600 €TTC, décomposée comme suit :

- pour les études : 97 425 €HT, soit 116 910 €TTC ;
- pour les travaux : 815 575 €HT, soit 978 690 €TTC.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- 2^{ème} trimestre 2025 : notification du maître d'œuvre ;
- 2^{ème} trimestre 2026 : lancement des travaux ;
- 3^{ème} trimestre 2026 : achèvement des travaux.

La livraison de l'opération est prévue pour octobre 2026.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le programme de l'opération de requalification des espaces publics de la Grande rue (section située au droit du 15 Grande Rue et au croisement avec la rue des Ecoles) à Méricourt,
- de fixer le montant prévisionnel de l'opération à 913 000 €HT soit 1 095 600 €TTC,
- de dire que les crédits seront imputés au budget 2025 comme suit : autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°11423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques),
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-3 et L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2421-1 et suivants, R. 2162-15 et suivants, R. 2172-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2024-12-19_30 du 19 décembre 2024 portant actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le programme de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de l'opération de requalification des espaces publics de la Grande rue (section située au droit du 15 Grande Rue et au croisement avec la rue des Ecoles) à Méricourt.

ARTICLE 2 : FIXE le montant prévisionnel de l'opération à 913 000 €HT soit 1 095 600 €TTC.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits seront imputés au budget 2025 comme suit : autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°11423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques).

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 05/09/2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 05/09/2025

Exécutoire le : 05/09/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 4 septembre 2025

Le Président



Cécile ZAMMIA-POPESCU